

Depuis notre intersyndicale du 19 juin 2023, nous demandions le renouvellement de la prime pouvoir d'achat pour 2023. Nous avons enfin été entendus et comme prévu lors de notre précédent communiqué, la prime a bien été proposée au vote lors de la CST du 28 novembre 2023. **La CFTC a voté pour, bien évidemment.**

Mais cette prime ne touche pas tout le monde alors que l'inflation SI !

Les conditions d'attribution sont donc les suivantes :

1. être recruté avant le 1er janvier 2023
2. être un agent rémunéré au 30 juin 2023
3. Avoir perçu une rémunération inférieure à 39 000€ brut du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Le versement de cette prime pourrait, d'après notre collectivité, apparaître sur la paie du mois de décembre.

Si vous remplissez ces conditions voici les montants de prime pouvoir d'achat en fonction de votre Brut calculé du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €



Avançons tous ensemble. Rejoignez-nous !

cftc@grandlyon.com

cftcmetropolede lyon.fr

Téléphone : 04 28 67 56 49